



PLAN BLEU
15, rue Beethoven - Sophia Antipolis
06560 Valbonne, France

PLAN BLEU
Villa Valmer
271 Corniche Kennedy

Programme d'activités
« Tourisme et développement durable en Méditerranée »
Sujet de stages
Vers une Charte de durabilité des destinations touristiques
méditerranéennes

Contexte et problématique

Le programme d'activités « Tourisme et développement durable en Méditerranée » 2009-2011, était structuré autour de quatre composantes :

- 1) « Gestion de l'énergie : transport aérien et tourisme en Méditerranée » ;
- 2) Croisière et plaisance en Méditerranée : équipements et infrastructures, pollutions et déchets » ;
- 3) « Profils de durabilité dans quelques destinations touristiques méditerranéennes » ;
- 4) « Test des indicateurs Tourisme pour le suivi de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD) ».

Les résultats obtenus par chacune de ces composantes ont permis d'établir des diagnostics de l'état de durabilité du tourisme en Méditerranée.

En effet, la composante « Gestion de l'énergie : transport aérien et tourisme en Méditerranée » a révélé que de 1988 à 2005, la part des arrivées internationales en avion en Méditerranée est passée de 23 à 40%, soit de 47 à 122 millions de touristes ; selon les projections du Plan Bleu, les touristes arrivant par avion pourraient être plus de 158 millions en 2025. Il a été également mis en exergue que certains pays, notamment insulaires, sont fortement dépendants du transport aérien pour l'acheminement des touristes internationaux, avec des taux d'arrivées par avion supérieurs à 90%. Ainsi, pour réduire le niveau des émissions de GES induites par le transport aérien, seuls des accords globaux et des politiques volontaristes, basées sur la promotion du tourisme de proximité et du tourisme domestique, pourraient permettre d'infléchir les tendances actuelles. Mais ce type de mesure risque de compromettre le développement de destinations dépendantes du transport aérien, comme Jerba en Tunisie par exemple.

Les composantes « Croisière et plaisance en Méditerranée : équipements et infrastructures, pollutions et déchets » et « Profils de durabilité dans quelques destinations touristiques en Méditerranée » ont permis de déceler que, si le tourisme de masse – terrestre et maritime – reste une activité lucrative, l'articulation entre croissance économique et transformations sociales des destinations demeure problématique. La dépendance des destinations balnéaires de type « 3S » (Sea, Sand and Sun) par rapport aux acteurs extérieurs et au marché international, ainsi que la fuite d'une partie des revenus induite par cette dépendance et par certaines pratiques informelles (travail non déclaré dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration ; commercialisation de produits non déclarée ; ramassage des ordures par des entreprises non-déclarées etc.) à l'échelle des territoires locaux, remettent en question un modèle dominant de développement touristique. En effet, la redistribution des fruits de la croissance reste faible et de fortes inégalités socio-spatiales persistent. En ce qui concerne plus particulièrement le tourisme maritime (croisière et plaisance), les retombées économiques concernent surtout les ports de tête de ligne où de grandes entreprises oligopolistiques dominent tous les segments de l'offre : réservations, arrivées aériennes et hébergement dans les ports tête de ligne, excursions dans les ports d'escale, etc. Les résultats économiques pour les ports d'escale, notamment en Grèce, sont nettement moins importants et les recettes ne compensent pas toujours les externalités négatives : consommation d'eau et d'énergie, production de déchets, congestion de la circulation, impacts négatifs sur les fonds marins à cause des mouillages en rade, sentiment d'envahissement des populations locales. Ces constats soulèvent une question majeure : quels sont les facteurs qui font du tourisme un réel moteur de développement territorial durable ?

Ces deux mêmes composantes ont également mis en lumière que les impacts environnementaux du tourisme sont importants, notamment d'un point de vue des consommations d'eau et d'énergie qui peuvent atteindre des niveaux supérieurs aux capacités de production et d'approvisionnement. Les atteintes à l'environnement prennent un caractère irréversible et sont aggravées par des déficits infrastructurels persistants, notamment en termes de collecte et de traitement des déchets solides et liquides. De plus, l'urbanisation et l'artificialisation des littoraux et des espaces naturels accentuent les pressions anthropiques sur des écosystèmes fragiles et des espèces menacées. Ces constats soulèvent

la question de l'articulation entre l'activité touristique, le développement urbain et la préservation des écosystèmes. Cette question renvoie au thème de la pression foncière – exercée par les infrastructures touristiques et par le développement du résidentiel (real estate) –, ainsi qu'au processus de prise de décision politique et aux outils de planification territoriale.

Au terme de la composante « Profils de durabilité dans quelques destinations touristiques méditerranéennes », l'une des propositions du Plan Bleu porte sur les recompositions du modèle de développement touristique dominant à travers deux approches complémentaires : (i) la complémentarité entre les littoraux et leurs arrière-pays ; (ii) la labellisation et la certification de la durabilité des destinations. Face aux multiples enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés au développement du tourisme méditerranéen, il est recommandé d'inscrire les activités touristiques dans des « projets de territoire » à l'échelle des destinations. L'intégration des arrière-pays aux espaces littoraux et aux offres touristiques balnéaires permettrait de contenir l'artificialisation des zones côtières et de les dé-densifier, tout en valorisant les patrimoines naturels et culturels des territoires locaux. L'articulation du tourisme littoral avec des activités ancrées dans le territoire permettrait de répondre à des objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté. En outre, la labellisation des destinations fournirait un gage de qualité et de valorisation des produits locaux (agricoles, agro-alimentaires, artisanaux, etc.), en vue d'encourager les circuits courts et l'approvisionnement des structures d'hébergement par les systèmes productifs locaux.

La prise en compte de ces différents diagnostics a permis d'envisager trois nouvelles composantes pour un futur programme d'activités « Tourisme et développement durable en Méditerranée » qui, pour être mises en œuvre, reposent sur une gouvernance locale revisitée :

- 1) Systèmes de monitoring locaux du Tourisme durable en Méditerranée ;
- 2) Promotion de Système de Production Locaux ;
- 3) Vers une Charte de durabilité des destinations touristiques méditerranéennes.

Le contenu de ce stage portera sur la troisième composante, c'est-à-dire « Vers une Charte de durabilité des destinations touristiques méditerranéennes ».

Objectifs, activités et résultats attendus

Les orientations de la SMDD pour la promotion d'un tourisme durable recommandant d'élaborer un programme cadre de promotion de la Méditerranée en vue d'un label de qualité du tourisme méditerranéen, le Plan Bleu souhaite approfondir cette question de la labellisation / certification des destinations méditerranéennes.

Ainsi, le rapport final du projet « Profils – Destinations » et, plus particulièrement, les propositions et pistes de réflexions en faveur d'un observatoire méditerranéen du tourisme (système de monitoring) et surtout d'un label de qualité du tourisme méditerranéen (ou d'une charte dans une première étape vers la certification de destinations durables ou de chemins vers plus de durabilité) sont à approfondir en vue de l'amélioration de la durabilité du tourisme méditerranéen.

Approche

A cette fin, le travail qui sera réalisé demande à ce qu'il y ait trois périodes de stage, qui correspondraient donc à trois stages distincts.

Dans un premier stage, le(s) étudiant(s) devront réaliser un travail de prospection des labels, certifications et chartes de durabilité existant à l'échelle internationale et plus précisément à l'échelle de la région méditerranéenne afin de produire des fiches d'identification, ce qui demandera un premier travail de catégorisation.

Dans un second stage, sur la base du travail d'identification des labels, certifications et chartes de durabilité, le(s) étudiant(s) devront réaliser un travail analytique à proprement parler. Il s'agira : 1) de croiser les systèmes de valeurs mis en exergue par les labels, certification et chartes de durabilité avec le système de valeurs de la SMDD dans l'objectif d'améliorer la durabilité des destinations touristiques

méditerranéennes ; 2) d'étudier la faisabilité et la capacité d'un système de valeurs qui constituerait le noyau dur d'une charte de durabilité applicable au Nord comme au Sud et à l'Est de la Méditerranée ; 3) de formaliser ce système de valeurs en principes éthiques et opérationnels, comme par exemple : la promotion de l'équité dans l'accès à l'emploi dans le tourisme, principe qui répond à la valeur d'équité défendue par la SMDD et qui devient opérationnel par rapport au secteur touristique ; 4) de proposer des indicateurs et des variables qui permettront de mesurer l'application des principes éthiques de la Charte de durabilité, comme par exemple : la promotion de l'équité dans l'accès à l'emploi dans le tourisme peut être mesurée par le rapport hommes/femmes, par le rapport niveau de scolarisation ou de qualification/emplois produits etc.

Dans un troisième stage, à partir de la proposition de Charte de durabilité du tourisme méditerranéen, le(s) étudiant(s) devront analyser les différents processus de prises de décision politique à l'échelle de quelques destinations touristiques qui se situeraient, soit dans un modèle décentralisé, soit dans un modèle déconcentré. Il s'agirait ainsi d'une part, de réfléchir sur la faisabilité de la construction d'espaces et de temps de gouvernance et d'autre part, de mener une réflexion sur les catégories d'acteurs à insérer dans ce processus de prise de décision (dont l'objectif est d'élaborer à l'échelle locale une Charte de durabilité sur la base de la Charte que proposerait le Plan Bleu) sans ingérer dans les processus de prise de décision politique existant (pour notamment éviter de mettre en compétition deux modèles démocratiques, à savoir représentatif et participatif, à l'intérieur d'un même espace territorial).

Résultats attendus

Comme suite logique à la mise en œuvre d'une approche en trois stages, les produits attendus seront :

Concernant le premier temps du travail sur labels/certification et Charte de durabilité du tourisme méditerranéen, il sera demandé aux étudiants de rendre des fiches d'identité des produits existants à l'échelle internationale et plus précisément à l'échelle méditerranéenne. La construction de ces fiches devra être accompagnée d'un dossier méthodologique où seront présentées, entre autres, les définitions, les techniques d'échantillonnages utilisées, les raisonnements suivis pour réaliser le travail de catégorisation des fiches et si possible, une discussion conclusive des résultats obtenus. Les étudiants présenteront également le résultat de leurs travaux devant des experts lors d'un séminaire dont ils auront la charge d'organisation.

Concernant le second temps du travail, il sera demandé de rédiger un rapport de stage qui reprendra les 4 axes définis dans les objectifs, à savoir : 1) analyse des systèmes de valeurs des labels/certifications et Chartes de durabilité recensés et mise en perspective avec le système de valeurs de la SMDD ; 2) élaboration du système de valeurs qui constituera le noyau dur d'une Charte de durabilité du tourisme méditerranéen ; 3) transformation du système de valeurs en objectifs mesurables ; 4) élaboration d'un système de mesures des objectifs à réaliser par des indicateurs et des variables contrôlables. Ces quatre axes seront complétés par une introduction générale, une note méthodologique et une conclusion. La finalisation de ce rapport donnera lieu à une présentation devant les experts du Plan Bleu, voire devant des experts ou des partenaires du Plan Bleu.

Concernant le troisième temps du travail, il sera demandé de rédiger un rapport de stage structuré autour de deux grands axes : 1) l'analyse des processus de prise de décision politique à l'échelle des destinations ; 2) la formulation de propositions relatives à la structuration des espaces et des temps de gouvernance à l'échelle des destinations. L'étudiant devra bien entendu définir les notions, la méthode et les outils d'analyse utilisés en introduction et rédiger une discussion critique sur la constitution d'espaces et de temps de gouvernance pour l'amélioration de la durabilité du tourisme en Méditerranée. En fonction du budget disponible, il peut y avoir des missions dans quelques destinations qui s'inscriraient dans des ateliers de restitutions. Dans la mesure du possible, l'étudiant effectuera un travail de terrain (en lien avec les ateliers de restitution des résultats du programme d'activités 2009-2011 dans quelques destinations touristiques), c'est-à-dire, mènera des entretiens ou fera passer des questionnaires (en fonction du temps disponible) auprès des acteurs concernés par les espaces et temps de gouvernance que le Plan Bleu souhaite promouvoir.

Les étudiants devront s'appuyer sur la production du Plan Bleu relative au programme d'activités « Tourisme et développement durable en Méditerranée » 2009-2011, c'est-à-dire, les rapports finaux, synthèses, fiches de présentation et fiches méthodologiques ainsi que sur la base de données produites par les experts. Ils pourront compléter cette production par un travail bibliographique et de recherche de données.

Profil recherché

Stagiaires de fin d'étude.

Niveau Master 2.

Disciplines : géographie et aménagement ; métiers de l'environnement ; sociologie ; économie ; sciences politiques ; tourisme.

Calendrier

A préciser en fonction des candidatures : Pour le stage 1, novembre 2011-février 2012 ; pour le stage 2, février-juin 2012 ; pour le stage 3, septembre-décembre 2012.

Conditions de stage

Le stagiaire sera accueilli à Marseille ou à Sophia Antipolis dans les locaux du Plan Bleu.

L'article 30 de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie impose le versement d'une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois.

Le décret n°2008-96 du 31 janvier 2008 prévoit que le montant horaire de la gratification est fixé à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale et ce dès le 1er jour de stage. La gratification est versée mensuellement au stagiaire.

Pour mémoire, pour l'année 2012, le montant de la gratification est de 436,05 € pour un temps plein.

Le stagiaire bénéficiera également des titres restaurant et des indemnités journalières de transport.